



## Bulletin d'information



### SEOD - Conteneurs semi-enterrés

Les Autorités communales et le Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD) informent la population de la mise en service des conteneurs semi-enterrés à Bourrignon pour les déchets ménagers incinérables dès le **mardi 16 juin 2020**.

A partir de cette date, tous les dépôts de sacs taxés ailleurs que dans les Moloks® ne seront plus autorisés. Cela concerne également les conteneurs 800 litres contenant des sacs taxés.

Quelques règles à respecter :

- l'utilisation des installations est autorisée uniquement les jours ouvrables de 06h00 à 20h00 ;
- seuls les sacs officiels « SEOD » taxés de 17, 35, 60 et 110 litres peuvent être déposés dans les conteneurs semi-enterrés.

Il n'y a aucun changement pour les conteneurs à puce (taxe au poids) et pour les autres types de déchets. Toutes les informations utiles se trouvent sur le Mémodéchets® ou sur les sites internet de la Commune et du SEOD.

L'administration communale reste à disposition pour toute question.

Merci par avance pour votre coopération.

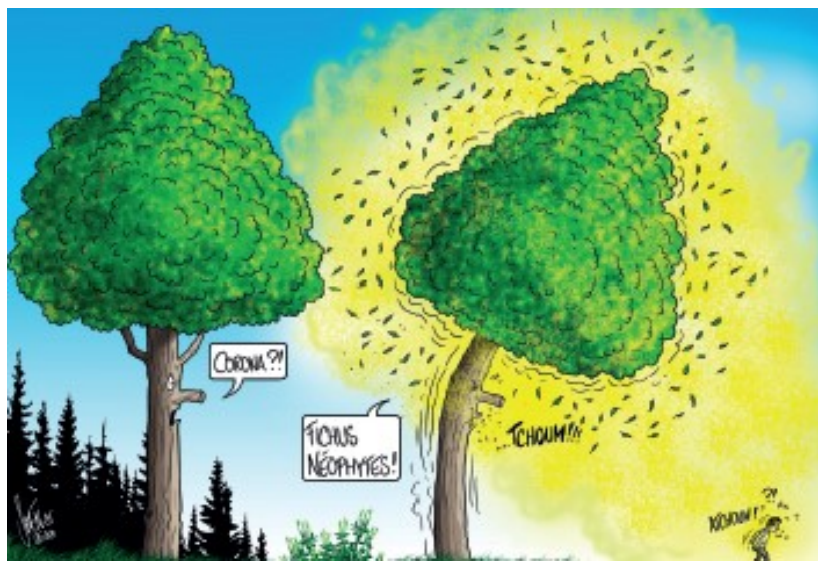




## Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaine...

Nos jardins fleurissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles.



Dessin : Silvan Wegman

Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées (on les appelle des «néophytes») sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

### Maladies et parasites font dépérir des arbres

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais ! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 «Année internationale de la santé des plantes».

Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la Loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrasser vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels! Les néophytes ? Dans le sac poubelle ! Pour le reste, faites appel au service d'élimination des déchets verts de votre commune, ou bien renseignez-vous à la déchetterie.

Pour de plus amples informations sur la forêt et sa santé, consultez [www.foretsuisse.ch](http://www.foretsuisse.ch).

Source :  **ForêtSuisse**  
Association des propriétaires forestiers

## Sortie des aînés 2020

Le Conseil communal a décidé de ne pas organiser la sortie des aînés cette année en raison de la situation sanitaire actuelle. Toutefois, un repas sera organisé dans le courant de l'automne si tout se passe bien d'ici-là.

## Horaires d'ouverture des guichets et fermeture estivale

En raison de la pandémie liée à la Covid-19, les heures d'ouverture des guichets de l'administration communale ont été adaptées :

- **jusqu'au vendredi 17 juillet 2020**, les guichets sont accessibles du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h00.

Pendant la période estivale, les heures d'ouverture seront les suivantes :

- **du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet et du lundi 3 août au vendredi 7 août 2020**, les guichets seront ouverts uniquement de 11h00 à 12h00 ;
- **l'administration sera fermée du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2020 ;**
- **dès le lundi 10 août**, l'horaire normal sera à nouveau en vigueur :

Lundi :	11h00 - 12h00 et 16h00 - 17h00
Mardi :	11h00 - 14h00
Mercredi :	11h00 - 12h00 et 16h00 - 17h00
Jedi :	11h00 - 12h00 et 16h00 - 19h00
Vendredi et veilles de fêtes :	11h00 - 12h00 - Fermé l'après-midi

Merci de votre compréhension.

### Adresse

Commune de Bourrignon  
Rue de l'Eglise 8  
Case postale 102  
2802 Develier

Tél. 032 422 15 15  
bourrignon@develier.ch  
www.bourrignon.ch

